



Les secteurs d'exercice / Convention médicale

Secteur 1

Tarification OPPOSABLE
Fixée par la convention collective

Majorations possibles
Cas exceptionnels

BRSS - Base de Remboursement Sécurité Sociale
Tarifs secteur 1

Remboursement patient
70% BRSS + 30% complémentaire santé

Régime local
Alsace-Moselle

Secteur 2

Tarification LIBRE Option OPTAM*
Toutes spécialités**
Tarif fixe pour partie activité

Tarification LIBRE Option OPTAM-ACO
Anesthésie, Chirurgie, Obstétrique
Tarif fixe pour partie activité

Majoration dans le respect d'un taux moyen de Dépassement d'Honoraire

BRSS - Base de Remboursement Sécurité Sociale
Tarifs secteur 1

Remboursement patient
70% BRSS + 30% complémentaire santé

Tarification LIBRE Option Non OPTAM

Majoration Dépassement d'Honoraire avec tact et mesures

BRSS - Base de Remboursement Sécurité Sociale
Tarifs secteur 2

Remboursement patient
70% BRSS 2 + complémentaire santé taux variables

Secteur 3

Tarification Libre NON CONVENTIONNELLE

Tarif fixé par médecin

BRSS - Base de Remboursement
Tarif d'autorité

Remboursement patient consultation
0,61€ généraliste
1,22 € spécialiste



Régime social en fonction du secteur

Le secteur d'activité influence sur le régime social dont vous dépendez ainsi que sur la prise en charge de l'Assurance Maladie de vos cotisations, des aides et des exonérations dont vous pouvez bénéficier

Secteur 1 :
Régime des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés – Régime Général

Secteur 2 :
Régime des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés – Régime Général ou Sécurité sociale des Indépendants– Choix définitif à faire à l'installation

Secteur 3 :
Travailleur Indépendant Profession libérale – Régime Sécurité sociale des indépendants

*OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée
** Sous conditions pour les spécialistes en médecine générale – Ex : Chef de clinique, Assistant Hôpitaux... - [Source](#)